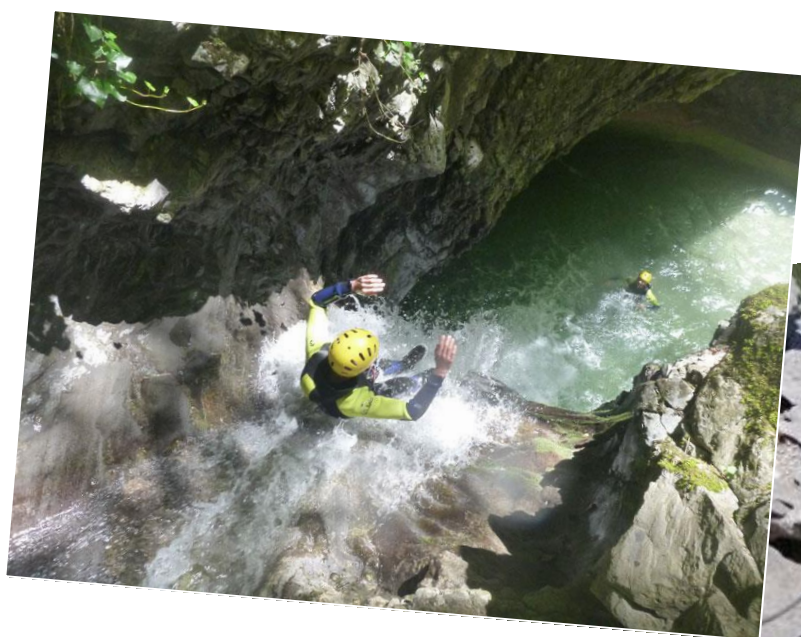


CANYONING et VIA FERRATA Sur les hauts du LAC D'ANNECY

Week end Découverte

2 jours / 1 nuit



Coté Aravis le lac d'Annecy est dominé par la Tournette (2357 m). Sur les flancs de cette montagne emblématique de la région les parois de calcaires surplombent le lac et les paturages ou se prépare le reblochon !

Au menu du week-end : la via ferrata inédite de La Tournette (escalade, tyrolienne, pont de singe et descentes en rappel), et le canyon de Montmin (particulièrement ludique).

PROGRAMME

Jour 01 : Samedi - Canyoning

13h30, rendez-vous à Vesonne, sur notre base de canyoning.

Descente du **canyon de Montmin** : ludique, varié et rythmé il n'y a pas de grandes descentes en rappel et les sauts ne sont jamais obligatoires. Idéal pour s'amuser et s'émerveiller dans un site naturel et sauvage. (2 à 3h00 de descente).

Diner et nuit à l'hébergement

Jour 02 : Dimanche - Via Ferrata

08h30, rendez-vous à Montmin, sur le parking de la Mairie.

Parcours de la **via ferrata de la Roche du Roux**. Cet itinéraire est inédit, il n'est accessible qu'accompagné d'un guide et offre tout un panel de discipline alpines telles que : la via-ferrata, l'escalade, le pont de singe, la tyrolienne et la descente en rappel. Votre guide saura vous conseiller, vous rassurer et adapter un itinéraire selon vos motivations, en prime Vous aurez le privilège de découvrir un panorama exceptionnel sur le Lac d'Annecy et le massif de la Tournette ! Après-midi vous pourrez profiter du lac et agrémenter la journée par une petite baignade, a moins que vous ne préfériez faire un baptême en parapente biplace ?

Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre guide pour s'adapter aux conditions hydrologiques et météorologiques. Une période pluvieuse, ou une saison sèche, ne perturbe pas le déroulement de nos stages, le programme est modifié et nous avons alors l'occasion de parcourir des canyons qui ne sont en condition que quelques jours dans l'année, inédit ! La seule contrainte est un déplacement un peu plus long pour rejoindre un site praticable (maximum 1h00).

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Samedi à 13h30 sur la base de canyoning, située au bout du lac d'Annecy. Une feuille de route avec accès détaillée vous sera envoyée avec votre confirmation d'inscription.

DISPERSION

Vers 12h00 le Dimanche sur les hauts du lac.

Hébergement avant ou après :

Nous contacter.

NIVEAU

Niveau initiation : il faut savoir nager et il est préférable d'être en bonne condition physique. Il n'est pas indispensable d'avoir déjà pratiqué le canyoning ou la descente en rappel (une progression est prévue dans la difficulté pour que l'initiation se fasse en douceur). Par contre il ne faut pas avoir la « peur du vide » ! Accessible aux enfants à partir de 12 ans.

HEBERGEMENT

Formule Auberge de Jeunesse : Une nuit en chambre de 4 à 5 lits (lits superposés). Une douche et 2 lavabos dans chaque chambre, WC sur le palier. Les draps et les couvertures sont fournies, prévoir le linge de toilette. Idéalement placé pour profiter de la ville d'Annecy : 10 mn à pied du lac et de la vieille ville.

Repas : dîner à 19h15 (entrée, plat chaud, fromage et dessert). Bar ouvert jusqu'à minuit. Petit déjeuner de 07h30 à 09h00 (jus d'orange + café, thé ou chocolat, céréales, pain beure et confiture). La chambre doit être libérée à 10h00, mais une bagagerie permet de laisser un bagage et il est possible de prendre une douche le soir en repassant. Option B&B, si vous préférez prendre le dîner en ville, nous proposons cette formule avec hébergement en nuit + déjeuner.

Formule Village de Vacances : Village Vacances 3 étoiles, avec des chambres entièrement rénovées en 2011 et des espaces communs flambants neufs depuis l'été 2017.

Une nuit en chambre de 2 personnes. Salle de bain dans la chambre (douche, lavabo et WC). Draps et serviettes de toilettes sont fournis. Télévision à écran plat et sèche cheveux. Le village se trouve à St Jorioz, dans un parc de 3,5 ha. Il est équipé d'une piscine extérieure ouverte de mi-juin à mi-septembre, d'un bar avec terrasse, d'un espace forme avec piscine intérieure (avec supplément)

Repas : dîner dans le restaurant avec vue panoramique sur les montagnes. Petit-déjeuner en buffet libre service.

Accès train :

Formule Auberge de Jeunesse

A la gare d'Annecy, prendre le bus n° 6 direction « les Marquisats » et descendre à l'arrêt « hôtel de Police ». Continuer tout droit sur 200 m et prendre sur la droite, en face de la piscine, le chemin du Belvédère. Il traverse la route du Semnoz et continue jusqu'à l'auberge (10 mn). En juillet et août prendre la ligne d'été direction « le Semnoz », descendre à l'arrêt « auberge de jeunesse ».

Voiture indispensable pour se rendre sur le lieu des activités.

Formule Village de Vacances

Voiture indispensable pour se rendre à l'hébergement et sur le lieu des activités.

ENCADREMENT

Christophe, ou l'un de ses collègues, Moniteurs Escalade et Canyon.

L'ESPRIT

La descente de canyon permet de découvrir des univers superbes où l'eau a sculpté la roche pendant des siècles : parois lisses aux couleurs ocres, marmites de géant, cascades, toboggans naturels !

D'une manière générale nous aimons les beaux canyons, ludiques, avec une eau de qualité ! Nous sommes dans les Préalpes, l'altitude des canyons est donc peu élevée : en moyenne 500 m. Il y a toujours suffisamment d'eau, plutôt tempérée (10 à 15 °C). Certains parcours sont sous couvert forestier et la roche est bien sûr calcaire !

Au menu : marche le long des berges, courtes descentes, rappels dans les cascades, sauts dans les vasques d'eau profonde, nage, bains dans les biefs, ...

La via ferrata est un itinéraire d'escalade facile et aménagé qui permet de parcourir une falaise en progressant aussi bien horizontalement que verticalement. Il ne nécessite pas d'apprentissage particulier et permet de découvrir l'ambiance d'une paroi. Il est souvent agrémenté de passages ludiques comme un pont de singe ou une passerelle népalaise.

MATERIEL FOURNI

CANYONING : une combinaison néoprène intégrale avec cagoule (5,5 mm d'épaisseur), une paire de chaussettes néoprène, un baudrier spécial canyon avec longe double et descendeur, un casque, un sac à dos et un bidon étanche.

VIA FERRATA : un baudrier, une longe double avec absorbeur de choc et un casque.

Ce matériel est aux normes UIAA (Internationales) et CE (Européennes).

TRANSFERTS INTERNES

Véhicules personnels.

GROUPE

En juillet et août départ garanti dès 2 personnes.

En mai, juin et septembre départ garanti dès 4 personnes.

Le groupe sera constitué de 4 à 8 personnes par guide. Vous vous retrouverez donc en compagnie d'autres pratiquants.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vous trouverez cet équipement dans les magasins de notre partenaire :

www.auvieuxcampeur.fr

Nous vous conseillons d'emporter :

Equipement pour la descente de canyon (matériel non fourni)

- chaussures : certains fabricants de matériel sportif proposent des modèles de chaussures spécialement conçues pour le canyoning, ces chaussures possèdent des semelles très adhérentes idéales pour la pratique (quelques marques de fabricants : Five Ten et Salomon). A défaut, chaussures de randonnées légères ou baskets.
- sacs poubelles solides pour le matériel humide
- maillot de bain type "piscine" pouvant glisser sous la combinaison (pas de short)
- serviette de bain
- une attache pour les lunettes (il est possible de pratiquer avec des lentilles)
- un élastique pour les cheveux longs
- appareil photo aquatique

Equipement pour la via ferrata (matériel non fourni)

- Chaussures de randonnée pour la via ferrata
- Sac à dos 25 litres
- gourde

Equipement pour le séjour (liste non exhaustive)

- crème solaire
- linge de toilette
- drap sac (uniquement pour la formule en auberge de jeunesse)
- linge de rechange
- affaire de rechange
- une deuxième paire de chaussures

Appareil photo : nous vous recommandons de vous munir d'appareil photo étanche. Nous ne prenons aucune responsabilité concernant la fiabilité des bidons étanches fournis et le transport d'appareils non étanches dans le canyon.

NB : il existe des appareils photo jetables étanches très pratiques



DATES ET PRIX

Dates : Chaque WE du 08 mai au 29 septembre 2019

Deux formules au choix : hébergement en auberge de jeunesse (chambres de 4 ou 5) ou village de vacances (chambre de 2)

En auberge de Jeunesse	Prix/personne
En demi pension	200 €
En B&B	187 €

En Village de Vacances	Prix/personne en ½ pension
du 08/05 au 01/06/19	230 €
du 02/06 au 05/07/19	235 €
du 06/07 au 12/07/19	245 €
du 13/07 au 02/08/19	260 €
du 03/08 au 16/08/19	275 €
du 17/08 au 30/08/19	245 €
du 31/08 au 13/09/19	235 €
du 14/09 au 28/09/19	230 €

En juillet et août départ garanti dès 2 personnes.

Option : baptême parapente biplace : 95 €/personne (30 mn) & 80 €/personne (15 mn) à régler à l'inscription.

LE PRIX COMPREND

- Les frais d'organisation et l'encadrement
- La ½ pension (sauf formule B&B)
- L'hébergement en formule choisie
- Le matériel technique



LE PRIX NE COMPREND PAS

- les boissons et dépenses personnelles
- le transport
- L'assurance annulation - assistance - rapatriement - interruption 3,9%

POUR EN SAVOIR PLUS

ADRESSES UTILES

Itinéraire : www.viamichelin.fr

SNCF : Tel : 0 892 35 35 35 ou <http://www.voyages-sncf.com>

Co-voiturage : www.covoiturage.fr www.123envoiure.com www.allostop.net

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 21 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

- Jusqu'à 30 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.

L'assurance n'entre en vigueur qu'à partir de 30 jours avant le départ et si votre voyage est soldé.

Ceci implique que la somme retenue en cas d'annulation à plus de 30 jours du départ n'est pas couverte par l'assurance.

- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.

- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.

- Entre 13 et 7 jours : 75 % du montant du séjour.

- A moins de 7 jours du départ : la totalité du montant du séjour.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

ASSURANCE MULTI-RISQUES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous proposons une assurance multirisques. Elle est facturée séparément (3,9 % du coût du voyage). Ce contrat d'assurance est souscrit auprès de MMA Europ Assistance.

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Assistance – Annulation – Interruption de séjour Open Odyssée Vagabondages n° 58 223 429 joint à votre dossier.

Il est disponible sur www.espace-evasion.com ou sur simple demande.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

L'Assurance Annulation

La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription et cesse lors de son départ.

Les évènements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol de la carte d'identité, du passeport
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. **Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'évènement qui entraîne l'annulation.**

Dans les cas de mutation professionnelle, de modification ou de refus des dates de congés payés, de vol de la carte d'identité ou du passeport, une franchise de 20 % est applicable avec un minimum de 30 € par personne.

Dans les autres cas, une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour :

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'Europ Assistance sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 15 300 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 3 100 €,
- l'assistance en cas de perte ou vol de papiers,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 8000 € par assuré,
- ...

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une **assistance rapatriement personnelle** devront nous fournir une attestation et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une **garantie frais de recherche et secours** avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie frais de recherche et secours.

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 MOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –
Sarl SAGA – BP 27 – 69921 OULLINS Cédex